# Règlement « La Montagn'O score 2022 »



## Article 1: Organisation

Le club Balade Randonnée Orientation Soustons (BROS 4012AQ), affilié à la Fédération Française de Course d'Orientation, organise l'épreuve « La Montagn'O score 2022 ».

## Article 2 : l'épreuve

Les coureurs évoluent seul ou en équipe (tableau art.5) à pied à l'aide d'une carte IOF en milieu naturel selon 3 formats proposés : 1h, 2h ou 4h.

Les concurrents doivent trouver et poinçonner électroniquement un maximum de balises afin d'obtenir le plus haut score possible en respectant la durée choisie.

Les coureurs ne respectant pas la durée du parcours se verront retirer des points selon leur retard à compter de la première seconde de temps dépassé par minute pleine soit 3pts par minute pleine. (Ex : format 1h, l'équipe arrivant après 1h01min03 secondes se verra retirer 2 min x3 = 6 points).

Chaque balise vaut de 1, 3 ou 5 points en fonction de leur difficulté.

## Article 3 : chronométrage

Le chronométrage sera fait avec le système de pointage SPORTIDENT couplé au logiciel HELGA. Les coureurs doivent posséder une puce pouvant mémoriser jusqu'à 50 postes minimum.

Les circuits seront fermés le jour de la course à 14h30. Tous les participants devront être revenus à l'arrivée à 15h00. En cas d'abandon le concurrent ou son équipe a pour obligation de prévenir l'organisation en passant obligatoirement à la GEC (gestion électronique de course).

#### Article 4 : matériel

Matériel obligatoire: 1 réserve d'eau, des vivres de courses, 1 boussole (par équipe), 1 sifflet, 1 téléphone portable, 1 Puce SportIdent (contenant 50 postes minimum) par coureur (1 par équipe), chaussures de course adaptées. Une puce sera fournie par l'organisation aux coureurs ne possédant pas de puce.

La puce sera remise en échange d'une caution (chèque de 80 € ou pièce d'identité).

En cas de perte, le coureur s'engage à rembourser le prix de la puce.

Responsabilité : chaque concurrent est responsable de son propre matériel, l'organisation n'assume aucune responsabilité, en cas de perte, casse ou vol du matériel des coureurs engagés.

## Article 5: participation

Les parcours sont ouverts à toute personne. Les personnes mineures doivent être accompagnées d'un concurrent majeur qui s'engage à rester avec lui tout au long de l'épreuve

**5.1** - Inscriptions : les inscriptions se font exclusivement en ligne à l'adresse :

## https://www.sportorama.fr

**5.2** - Licence : les participants devront être licenciés à la Fédération française de Course d'Orientation ou si non-licenciés

/!\ Si majeur : pour être chronométré, vous devrez remplir obligatoirement sur place une attestation indiquant que vous avez pris connaissance du questionnaire de santé fédéral et des 10 règles d'or édictées par le club des cardiologues du sport.

/!\ Si mineur : pour être chronométré, vous devez fournir un certificat de non contre-indication de moins de 6 mois dans le cas ou une réponse positive apparaît dans le questionnaire valable au lien suivant : <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824">https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486824</a>

## 5.3 - Grille de tarifs de la Montagn'O score :

Туре	Format 1h	Format 2h	Format 4h
Individuel	7€	12€	15€
Binôme	12€	20€	25€
Familles (jusqu'à 3 personnes)	12€		
Binôme association/entreprise		20€	

#### 5.4 – Modalité de paiement

Tous les paiements se font uniquement en ligne par carte bancaire sur la plateforme de notre partenaire SPORTORAMA : <a href="https://www.sportorama.fr/">https://www.sportorama.fr/</a>

Pour le challenge familles, seuls deux noms seront demandés lors de l'inscription en ligne.

Prévoir 1,20€ de frais de gestion par transaction.

Pour les clubs, possibilité d'inscrire plusieurs équipes et de faire un seul paiement donc une seule transaction bancaire.

## Article 6 : Accueil et remise des puces

L'accueil se fera à <u>l'AIRIAL</u> de SOUSTONS à partir de 8h00. Les concurrents ayant réservé une puce se verront remettre une enveloppe comprenant la puce.

Un Briefing sera donné à 9H45 pour un départ de tous les formats à 10h00.

Les récompenses se feront à l'issue de chacun des formats (11h30 pour le 1h – 12h30 pour le 2h et 14h30 pour le 4h)

## Article 7 : sécurité

- **7.1** Respect du code de la route : les routes et chemins étant ouverts à la circulation, les coureurs doivent respecter le code de la route.
- **7.2**. Zones dangereuses : Certaines zones de la carte peuvent être jugées dangereuses par l'organisation, elles seront représentées sur la carte par un quadrillage violine. Ceci ne présage pas d'une indication exhaustive de toutes les zones dangereuses. Comme d'habitude dans la pratique de la course d'orientation les participants sont invités à adapter leurs parcours et vitesse de progression aux caractéristiques du terrain et à leur condition physique.
- **7.3** Zones interdites : elles sont représentées par le même symbole. Il s'agit généralement de zones de cultures de jeunes pins ou de zones apicoles, leur accès entrainera une disqualification immédiate du concurrent ou de son équipe.

## Article 8 : règles de bonne conduite.

Vous évoluez sur des parcelles privées. Il est interdit de traverser les champs cultivés et de laisser ouvert les passages des parcelles et les entrées de champs. Vous êtes invités à ne pas dégrader les clôtures ou tout autre aménagement et à respecter l'environnement.

## Article 9: récompenses

Les récompenses auront lieu à l'issue de chaque format de course :

- Vers 11h30 pour le format 1h
- Vers 12h30 pour le format 2h
- Vers 14h30 pour le format 4h

## Seront récompensés :

- Les 3 premiers individuels hommes et dames sur les 3 durées
- Les 3 premiers duos hommes / dames / mixtes sur les 3 durées
- Les 3 premiers du challenge famille et du challenge association/entreprise

## Article 10 : droits d'image et loi informatique et libertés

Dans le cadre de la promotion de l'épreuve et de la course d'orientation, l'organisation pourra utiliser des images prises durant l'épreuve sur son site internet et sur les réseaux sociaux. Les participants acceptent l'utilisation de ces photos dans les conditions décrites dans cet article. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner, et en conséquence, décharger l'organisation de toute responsabilité médicale.